

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Mardi 29 janvier 2019**

La séance débute à 18h

Sont présents : M. MASLO Raymond, Mme BELOTTI Florence, Mme DUCHAMP Marie-Noëlle, M. BARBAZANGES Pierre, Mme LOCQUENEUX Elodie, M. MASSON Julien, Mme DUC Marie-Laurence, M. COLLAUD Alain, Mme VEUJOZ Patricia

Sont absents et excusés : M. MORATTEL Mathis, Mme GIRARDEY Stéphanie

Madame DUCHAMP Marie-Noëlle est nommée secrétaire de séance.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire propose de rajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- Versement acompte participation au SIAG,
- Dossier Station Classée de Tourisme - Absence d'infraction aux législations et réglementations sanitaires.

Il propose que ces points viennent compléter l'ordre du jour de manière cohérente.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 1 : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 décembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Subvention de fonctionnement à l'Office Municipal de Tourisme

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée la demande faite par l'Office Municipal de Tourisme de l'Alpe du Grand Serre concernant le versement de la première partie de la subvention globale de fonctionnement pour 2019, cette somme d'un montant de 30 000 euros permettra à l'Office de Tourisme de faire face aux salaires et dépenses habituelles.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 3 : Réductions sur factures d'eau – Rôle 2017/2018

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle la délibération n°52 du 03 septembre 2018 concernant des réductions de factures sur le rôle d'eau émis pour 2016/2017.

Il a été constaté des problèmes de relève d'index sur certaines factures du rôle d'eau 2017/2018 émis en décembre 2018.

Il propose au conseil municipal de procéder à des réductions de titres avec réémission de factures pour les usagers concernés sur le rôle d'eau 2017/2018.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 4 : Eau et assainissement – Opposition au transfert automatique de la compétence eau et assainissement

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, assouplit les dispositions de la Loi NOTRe qui prévoit un transfert obligatoire au 1er janvier 2020.

La loi permet aux communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas à la date de la publication de la loi, les compétences relatives à l'eau ou l'assainissement, de s'opposer au transfert de ces compétences, dès lors que 25% d'entre elles, représentant au moins 20% de la population, s'expriment en ce sens avant le 1er juillet 2019.

Ce transfert sera alors repoussé de 2020 à 2026.

Cette disposition s'applique également aux communes membres d'une communauté de communes qui exerce de manière facultative à la date de publication de la loi des missions relatives au service public d'assainissement non collectif. En cas d'application de ces dispositions, le transfert intégral de la compétence assainissement n'a pas lieu et l'exercice intercommunal des missions relatives au service d'assainissement non collectif se poursuit dans les conditions prévues.

Il en résulte que le transfert automatique à la Communauté de Communes de la Matheysine de la compétence Eau-Assainissement interviendra le 1^{er} janvier 2020, sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Considérant l'intérêt de conserver ses compétences eau et assainissement telles quelles, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de s'opposer au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes de la Matheysine

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 5 : Cotisations et adhésions 2019

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle aux membres du conseil municipal qu'il convient de renouveler certains abonnements et adhésions aux associations et fédérations pour l'année 2019 :

- France Bois et Forêt,
- MT2I - Médecine du Travail,
- Association Nationale des Maires de Stations de Montagne (ANMSM),
- Association des Maires de l'Isère,
- Association Nationale des Elus de Montagne,
- Fédération des Alpes.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 6 : Subvention aux associations – Foyer de ski de fond Chantelouve – Trail de l’Oisans

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle la demande du Foyer de Ski de fond de Chantelouve, sollicitant le versement d’une aide d’un montant de 500 € dans le cadre de l’organisation du Trail de l’Oisans 2019.

Il propose l’attribution d’une subvention de 100 €.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l’unanimité.

Point 7 : CDG38 – Convention de participation financière protection sociale du personnel territorial

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l’assemblée la convention de participation de protection sociale complémentaire lot 2 « maintien de salaire » signée avec le CDG38 et arrivant à son terme le 31 décembre 2019.

Il propose le renouvellement de cette convention et propose également l’adhésion au lot 1 « complémentaire santé ».

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l’unanimité.

Point 8 : Point travaux

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l’assemblée qu’il convient de réfléchir sur l’aménagement de l’école pour proposer un espace de restauration scolaire satisfaisant au regard de l’effectif élèves. Il propose aux membres du conseil municipal de se concerter lors d’une prochaine réunion afin de définir et engager les travaux rapidement.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l’unanimité.

Point 9 : Point budget

Monsieur Raymond MASLO, Maire, propose à l’assemblée de commencer à travailler sur l’élaboration du budget 2019 lors d’une prochaine réunion finances.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l’unanimité.

Point 10 : Versement acompte participation au SIAG

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle qu’il convient de verser au SIAG un acompte sur la participation de fonctionnement inscrite au budget 2019, pour un montant de 20 000€, article 65548 du budget général 2019.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l’unanimité.

Point 11 : Dossier Station Classée de Tourisme - Absence d'infraction aux législations et réglementations sanitaires

Monsieur Raymond MASLO, Maire, rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'élaboration du dossier de classement « Station Classée de Tourisme », l'Agence Régionale de Santé (ARS), demande à la commune de justifier de l'absence d'infraction aux législations et réglementations sanitaires sur les trois dernières années qui précèdent la demande de classement.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Questions diverses :

*** Accès à la salle hors-sac du Chardon Bleu :**

Face à de nombreux problèmes d'incivilités, la salle hors-sac sera fermée à clé à compter du 09 février 2019.

L'accès à la salle reste gratuit.

Les groupes (écoles, centres de loisirs, usagers) qui souhaitent en bénéficier devront se manifester auprès l'Office de Tourisme (dépôt de caution d'un montant de 100 euros).

*** Chiens errants sur la voie publique :**

La commune a signé une convention avec la SACPA pour la capture des animaux errants pour l'année 2019.

*** Promotion de la station par l'Office Municipal de Tourisme :**

Plusieurs offres promotionnelles sont actuellement étudiées par l'Office de Tourisme afin de mettre en avant la station de l'Alpe du Grand Serre :

- Tarifs promotionnels pour les forfaits achetés en ligne avant le mercredi minuit, valables pour le dimanche suivant,
- Ski du mercredi : 1 forfait adulte acheté, 1 forfait enfant offert,
- Offre promo forfaits pendant la durée du festival Jazz-Alp,
- Mise en place de nouvelles bandeaux promotionnels attractifs en vallée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.